

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2019 MAIRIE D'AMANCEY

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison des Services - salle CCLL, le six septembre 2019 à 20h30, après convocation légale du 31 août 2019, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Gaëtan MILLE (procuration à Philippe MARECHAL), Gérard PARNET, Gaëtan PELLETRAT DE BORDE, Pierre RIBARD, Claude CUCHE, Annie PETITCOLIN (procuration à Chantal BURLA).

Secrétaire de séance : Grégory GRAND.

-I- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2018

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018.

Celui-ci reprend les indicateurs techniques, les chiffres clés et les indicateurs financiers.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal valide le dit rapport à l'unanimité.

-II- ADHESION CAUE

Après débat, la commune décide de renouveler son adhésion au CAUE du Doubs.

Montant de la cotisation : 120 €

-III- DEMANDE COMITE DE GESTION MARPA

Le comité de gestion de la MARPA sollicite le Conseil Municipal pour la prise en charge de la facture de remplacement des volets électriques du couloir de manière à pouvoir récupérer la TVA.

Le montant des travaux HT sera refacturé au comité de gestion (montant estimé à 8 500 €).

Validé à l'unanimité.

-IV- SUBVENTION

Le CM accorde une subvention de 45 € à ONCODOUBS. Validé à l'unanimité.

-V- DEMANDE DE PARTENARIAT

M. Enzo COUDERCHET avait sollicité la commune de manière à bénéficier d'une aide financière lui permettant de prendre une année sabbatique afin de s'entraîner et d'atteindre ses objectifs sportifs. Le bilan de la saison a été très satisfaisant. C'est pourquoi, il souhaite poursuivre cette activité encore plus intensément cette nouvelle année.

Il sollicite donc tous ces mécènes pour accéder à d'autres stages et pouvoir participer à des meetings plus coûteux.

Suite à cette présentation et après débat, le CM décide d'attribuer une aide financière de 500 € à M. Enzo COUDERCHET. Précision est faite que ce sera la dernière année.

Validé à l'unanimité.

-VI- FSL FAAD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficultés.

-VII- DROIT DE PREEMPTION

La commune n'exerce pas son droit de préemption concernant la parcelle cadastrée section ZL 157.

-VIII- HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le CM valide le paiement de 11 heures supplémentaires à MM. Claude GRANDJEAN et Frédéric STIEGLER pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet dernier.

-IX- PARCELLE FUTURE PHARMACIE

Lors de la séance du 07/06/2019, l'assemblée avait validé la signature d'un compromis de vente concernant le lot n°12 de la copropriété du centre commercial à Mme GIBOUDOT afin d'y construire une nouvelle pharmacie. Associée à cette décision, il avait été décidé de décaler l'implantation du futur bâtiment afin de pouvoir conserver la haie mitoyenne, propriété de Mme Françoise COMTE.

Lors d'une rencontre avec cette dernière, celle-ci a fait part de sa crainte de voir la haie ne pas résister aux travaux de terrassement. Même si tout sera fait pour conserver la haie, c'est une possibilité à envisager.

Suite à cette présentation et après débat, le CM décide que dans le cas où la haie ne résisterait pas aux travaux de terrassement, pour respecter ses accords, la commune s'engage à la remplacer par une palissade que sera installée à ses frais, en limite de propriété (hauteur maxi autorisée au PLU : 1.80m) Validé à l'unanimité.

-X- QUESTIONS DIVERSES

Infos au Conseil Municipal : Collecte des encombrants : mercredi 27 novembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Affiché le 17 septembre 2019.

Philippe MARECHAL,
Maire d'AMANCEY